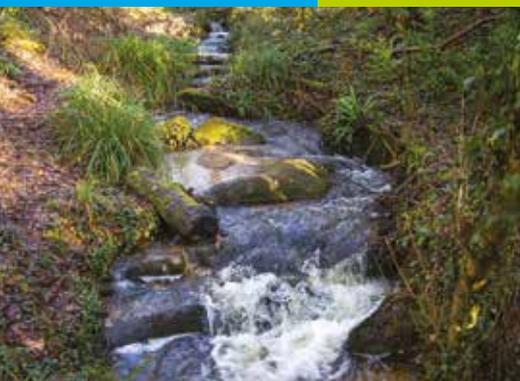


TRELIVAN

Bulletin municipal
JUN 2021 - N° 164



P. 10

Commémoration
du 8 mai 1945



P. 11

Barrières de protection
étang du Val Drouet



P. 17

Plantations par les enfants
de l'école Jean Ferrat

SOMMAIRE

- 03 Le mot du maire
- 04 Conseils municipaux
- 07 Infos municipales
- 11 Les associations
- 20 Infos pratiques



Ce bulletin a été imprimé sur papier issu des forêts gérées durablement •
Imprimerie Du Guesclin • QUÉVERT • 02 96 85 96 92

Directrice de la publication : Suzanne LEBRETON
Comité de rédaction : Jean-Luc FOURÉ - Guy LE PROVOST - Rémi MAILLARD - Michel PELHATRE - Annie RAULT - Didier YVART.

NUMÉROS UTILES

URGENCES 24h/24

SAMU : **15**
Police-secours : **17**
Sapeurs-pompiers : **18** ou **112** (numéro européen d'urgence)
N° d'urgence pour les personnes sourdes ou malentendantes : **114**
Centre antipoison : **02 99 59 22 22**
Pharmacies de garde : **32 37** ou servigardes.fr
Samu social : **115**

DÉPANNAGE

Electricité ENEDIS : **09 72 67 50 22**
Urgence sécurité gaz GRDF : **0 800 47 33 33**
Téléphone Orange : **3900** ou assistance.orange.fr ou suivi-des-incident orange.fr

SERVICES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX

Mairie : **02 96 39 16 31**
Services Techniques : **02 96 85 94 55**
Ecole Primaire : **02 96 85 41 46**
Ecole Maternelle : **02 96 39 24 01**
Garderie : **02 96 39 45 53**
Ecole Mosaïque : **02 96 39 12 36**
Bibliothèque : **02 96 85 97 36**

Dinan Agglomération : **02 96 87 14 14**
Déchets Dinan Agglomération : **02 96 87 72 72**
Eaux de Dinan : eau potable **09 69 32 95 10**
Assainissement **02 96 87 96 09 24h/24**

AUTRES SERVICES

Assistants sociaux Maison du Département - 2 PL René Pleven, 22106 Dinan - **02 96 80 00 80**

CLIC (service pour les personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage)

MAISON DU DÉPARTEMENT - 2 PL René Pleven, 22106 DINAN **02 96 80 05 18**

CONCILIATEUR DE JUSTICE Atelier du 5 bis - 5 bis rue Gambetta 22100 DINAN **02 96 39 38 21** sur rendez-vous chaque mercredi

MISSION LOCALE PAYS DE DINAN 5 rue Gambetta 22100 DINAN **02 96 85 32 67**

STEREDENN Chemin du Pont Pinet 22100 DINAN **02 96 87 12 12**

DE NOUVEAUX COMMERÇANTS ET SERVICES SUR LA COMMUNE EN 2021

! **M^{me} Marion DELESNE, fleuriste**, s'est installée le 12 février 2021 dans sa boutique « **Honorine Fleurs et Décoration** » Place du 19 mars 1962.

! **M. Aurélien RONDEL, tatoueur**, s'est installé au mois de mai 2021 dans sa boutique « **D'Encre et de Cuir** » Place du 19 mars 1962.

Nous leur souhaitons la bienvenue sur notre commune

AVIS AUX ASSOCIATIONS

Ne seront publiés que les articles parvenus en temps utiles à la mairie, de préférence enregistrés sur une clé USB ou sur une disquette sous WORD ou autre support actuel.
(Internet : mairie-trelivan@wanadoo.fr). Ils n'engagent que leurs auteurs.
Merci de votre compréhension.

LE MOT DU MAIRE

L'arrivée du printemps même venteux n'a pas balayé la crise sanitaire, elle est toujours là.

Tout doucement les contraintes se desserrent et nous nous en réjouissons. La montée en puissance de la vaccination permet d'être confiant dans l'avenir.

Toutefois nous savons les grandes difficultés de certaines familles et de certaines entreprises consécutives à cette crise.

La vie municipale est impactée, seuls les débats en comités restreints sont possibles, pour autant les projets et les travaux avancent et vous pourrez le découvrir tout au long du journal.

Avec cette belle saison du printemps, la nature se réveille, la vie reprend et la campagne est magnifique. Pour ceux qui le peuvent, il est particulièrement agréable de se promener dans les chemins de notre commune. Je remercie les agents municipaux et toutes les personnes bénévoles passionnées de vélo et de nature qui ont travaillé avec Jean Claude Guillemot à l'entretien de ces chemins.

Malheureusement, trop souvent on retrouve des déchets dans ces chemins comme on en retrouve également sur le bord des routes ou au pied des conteneurs des espaces propreté. Le code pénal et le code de l'environnement fixent des contraventions en matière d'abandon de déchets pouvant aller jusqu'à 1500€ et confiscation du véhicule. Elles sont applicables lorsque nous retrouvons les auteurs. Ceux-ci ne sont pas toujours des habitants de Trélivan mais il arrive aussi que des Trélivannais déposent

leurs déchets dans d'autres communes. Nous disposons de bacs individuels pour les ordures ménagères collectés chaque semaine, de conteneurs pour le tri sélectif, de déchetteries ouvertes tous les jours de la semaine, pourquoi déposer des déchets dans d'autres endroits ?

Les incivilités de quelques personnes détériorent le cadre de vie agréable que nous avons la chance d'avoir.

Pour le bien vivre ensemble, respectons les règles de vie collective, respectons notre environnement.

Le bien vivre ensemble c'est aussi pouvoir se retrouver, se rassembler cela nous manque cruellement depuis plus d'un an mais on voit le bout du tunnel. La réouverture des salles est démarrée avec des jauges évolutives, 35 % de la capacité d'accueil depuis le 19 mai puis 50 % au 9 juin et 100 % au 30 juin. Le reprise des activités des associations va se faire petit à petit avec, nous l'espérons, un rythme normal à la rentrée, elles auront tout notre soutien.

La municipalité a programmé deux demi-journées « argent de poche » les 5 et 6 juillet pour les jeunes qui sont prêts à donner un peu de leur temps pour une action citoyenne. Nous aimerions pouvoir tirer un feu d'artifice pendant l'été, la date sera fixée en fonction des directives préfectorales. Le mois de septembre devra voir les festivités marquant les 10 ans du jumelage avec la commune de Montgaillard avec l'accueil d'une délégation entre le 16 et le 19. Puis le 25 septembre sera organisée une demi-journée citoyenne s'inscrivant dans le calendrier national.



Le repas des aînés est programmé le dimanche 10 octobre.

L'organisation de ces manifestations est soumise à la condition de l'amélioration de la situation sanitaire ; nous espérons de tout cœur que nous pourrons nous y retrouver.

Passez un bel été avec vos familles et vos amis, prenez bien soin de vous.

Le Maire,
Suzanne LEBRETON



SÉANCE DU 30 JANVIER 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX : LEBRETON SUZANNE, BOTREL MARIE-CLAIRE, PELHATRE MICHEL, PICOUAYS JACQUELINE, BRIAND MARIE, LEMAITRE FABRICE, THOMAS FRANÇOIS, GODET PASCAL, LUCAS DOMINIQUE, RAULT ANNIE, YVART DIDIER, KERJEAN NATHALIE, LEMONNIER ROSANNA, CAYET LAURETTE, LE PROVOST GUY, MAILLARD RÉMI, BERNEY MARIE-HÉLÈNE, GUEMARD BRUNO, GUILLEMOT JEAN-CLAUDE, AMBROISE FABIENNE.

ABSENTS EXCUSÉS : MADAME MENARD VANESSA POUVOIR À MADAME BOTREL MARIE-CLAIRE, MADAME PLAYE SARAH POUVOIR À MONSIEUR LEMAITRE FABRICE, MONSIEUR FOURE JEAN-LUC POUVOIR À MONSIEUR GODET PASCAL.

SECÉTAIRE DE SÉANCE : MONSIEUR GUEMARD BRUNO.

MEMBRES EN EXERCICE : 23

MEMBRES PRÉSENTS : 20

MEMBRES VOTANTS : 23

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2020.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Dinan Agglomération : pacte de gouvernance

Le conseil municipal émet un avis favorable au pacte de gouvernance qui définit le cadre de référence des relations entre les communes et Dinan Agglomération en établissant un réseau de médiations (conférences des maires, conférences territoriales, commissions thématiques ou spécialisées), et en précisant les

modalités de leur association à son fonctionnement.

Installations classées avis sur la restructuration d'un atelier porcin.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

URBANISME ET TRAVAUX

Rétrocession rue Victor Hugo

Le conseil municipal approuve la rétrocession de 19 m² dans le domaine public communal correspondant à l'alignement avec la parcelle AB 446.

Rétrocession lampadaire

Le conseil municipal accepte la rétrocession des deux candélabres situés rue de la Vieux Ville.

Adhésion de principe à l'Opération de Revitalisation du Territoire

Le conseil municipal décide d'adhérer au dispositif d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Nomination de rues

Le conseil municipal confirme les noms suivants :

- La Lande du Moulin
- La Grande Métairie
- Rue des Cerisiers

Plan de relance - Travaux d'accessibilité salle Clément Ader

Le conseil municipal décide de lancer la consultation et de

solliciter les subventions du plan de relance auprès des services de l'état.

PETITE ENFANCE - JEUNESSE

Rentrée scolaire septembre 2021 : rythmes scolaires

Le conseil municipal décide :

■ de maintenir dès la rentrée scolaire 2021 -2022 l'organisation de l'enseignement sur la semaine de 4 jours telle qu'elle est appliquée depuis le 1^{er} septembre 2018.

■ de solliciter le renouvellement de la dérogation auprès de Monsieur le Directeur des services Départementaux de l'Education Nationale.

Accueil de Loisirs sans Hébergement

Le conseil municipal décide d'organiser un Accueil de Loisirs sans Hébergement pour la période du 7 juillet au 30 juillet 2021 inclus avec garderie gratuite de 7h30 à 9h et de 17h à 18h30 (âge des enfants de 3 ans au 30 juin 2021 à 12 ans dans l'année) et de procéder au recrutement des animateurs.

ALSH Quévert

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention à venir.

SEANCE DU 11 MARS 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX : LEBRETON SUZANNE, BOTREL MARIE-CLAIRE, PELHATRE MICHEL, PICOUAYS JACQUELINE, BRIAND MARIE, LEMAITRE FABRICE, THOMAS FRANÇOIS, GODET PASCAL, LUCAS DOMINIQUE, RAULT ANNIE, YVART DIDIER, KERJEAN NATHALIE, LEMONNIER ROSANNA, CAYET LAURETTE, FOURE JEAN-LUC, MAILLARD RÉMI, BERNEY MARIE-HÉLÈNE, MENARD VANESSA, GUILLEMOT JEAN-CLAUDE, AMBROISE FABIENNE, PLAYE SARAH.

ABSENTS EXCUSÉS : MONSIEUR GUEMARD BRUNO POUVOIR À MONSIEUR GODET PASCAL, MONSIEUR LE PROVOST GUY POUVOIR À MADAME RAULT ANNIE.

SECÉTAIRE DE SÉANCE : MONSIEUR GUILLEMOT JEAN-CLAUDE.

MEMBRES EN EXERCICE : 23

MEMBRES PRÉSENTS : 21

MEMBRES VOTANTS : 23

LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 30 JANVIER 2021.

FINANCES

Compte administratif 2020

■ Section de fonctionnement :

Dépenses : 1 131 093.82 €

Recettes : 1 726 553.94 €

(excédent de fonctionnement de 595 460.12 €) + 166 757.54 € (excédent antérieur reporté 002) = **1 893.311.48 €**

Excédent de fonctionnement : **762 217.66 €**

■ Section d'investissement :

Dépenses : **581 327.88 €**

Recettes : 788 917.89 €

(excédent d'investissement 207 590.01 €) + 29 001.77 € (excédent antérieur reporté article 002) = **817 919.66 €**

Excédent d'investissement : **236 591.78 €**

Compte de gestion du trésorier

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du Trésorier qui est identique au compte administratif 2020 de la commune.

Affectation du résultat

Le conseil municipal décide d'affecter au budget primitif 2021 :

Investissement compte 1068 :
529 612.54 €

Fonctionnement compte 002 :
232 605.12 €.

Vote des taux d'imposition locaux

Le conseil municipal vote les taux d'imposition :

! Taxe foncière (bâti) : 34,53 %

! Taxe foncière (non bâti) : 66.56 %

Critères de définition d'association trélivannaise et critères d'attribution des subventions

Le conseil municipal approuve les critères de définition d'association trélivannaise et critères d'attribution des subventions :

Critères pour être reconnue association communale :

1. Siège social dans la commune
2. Doit comporter un minimum de 8 adhérents
3. Nature de l'activité : elle doit pouvoir être partagée par le plus grand nombre.

Privilèges des associations

Utiliser les moyens de communication de la municipalité.

Mise à disposition de locaux pour la pratique de l'activité.

I Attribution de subvention :

1. La demande de subvention est obligatoire

2. Remplir trois critères parmi les 6 demandés :

1. Siège social dans la commune.
2. Majorité des membres du bureau de Trélivan.
3. Minimum d'adhérents de Trélivan (≈ 30 %).
4. Véhiculer l'image de Trélivan.
5. Une animation communale annuelle.
6. Un compte-rendu des activités réalisées dans l'année avec publication dans le bulletin municipal.

SUBVENTIONS	Vote du CONSEIL MUNICIPAL (Euros)
Associations Trélivan	13 461
Association Sportive Trélivan (AST)	3 450
A.S Trélivan Motos	139
Club VTT-CYCLO-Trélivan	139
Club Gymnastique Féminine	139
Club gymnastique féminine section enfants	90
Association Genêts Bruyères Korrigans	139
Amicale Anciens Combattants et Victimes de Guerres	139
Société Amicale Chasse	139
Fleur de blé noir	139
Amicale Laïque de Trélivan	139
Amicale Laïque - Arbre de Noël (184 élèves)	1638
Trélivan Animation	278
Les Amis du Val Drouet	139
ATT (Association Trélivan Téléthon)	139
Comité de Jumelage de Trélivan	139
Comité Loisir et Culture Trélivannaise	139
Amicale du personnel Communal	139
Association parents élèves école Mosaïque	139
FNACA Guinefort	59
CCAS Trélivan	6 000
Associations diverses	711
Chambre des Métiers Dinan et Ploufragan	40 € /élève
ADAPEI (cté Dinan-Quévert)	87
Centre adaptation 4 Vaulx	87
Stéréden (Foyer Jeunes Travailleurs)	50
Din handisport	87
Centre Anticancéreux Rennes	50
Croix Rouge Française	50
Ligue contre le Cancer	50
Rêves de Clown	50
Association Donneurs Sang	50
Croix d'Or	50
AAPPMA - l'Hameçon	50
10 ^e Région Colombophile Dinan	50
Subvention solidarité	1 359
La Chamaille	1 309
Horizon Emploi	50
Subventions exceptionnelles	1 000
Comité de jumelage (si festivités)	1 000
TOTAL	16 531

Budget école

Le conseil municipal vote le budget de l'école Jean Ferrat :

	2020 (€)	2021 (€)
Fournitures (par enfant)	33.00	33.50
Divers (par enfant)	8.40	8.50
Transport (par enfant)	22.40	22.70
Forfait livres	665.00	675.00

Vote du Budget primitif

Le conseil municipal vote le budget primitif 2021.

I Fonctionnement

Dépenses : 1 929 245.12 €

Recettes : 1 929 245.12 €

I Investissement par opération

Dépenses : 1 748 419.44 €

Recettes : 1 748 419.44 €

Il vous est proposé de voter le budget primitif 2021.

MUTUALISATION

Convention avec la commune de Quévert pour la salle de sports

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Quévert pour l'utilisation de la Salle de sports.

STATUT	Forfait / jour
Animateur (trice) BAFA Surveillant de Baignade	75.85 €
Animateur (trice) BAFA	71.75 €
Animateur stagiaire (rémunération au delà des 14 jours de stage réglementaire)	71.75 €

URBANISME

Constitution d'un groupe de travail pour le projet bâtiment de la maternelle

Le conseil municipal décide de la mise en place d'un groupe de travail pour l'école maternelle.

Annie RAULT, Dominique LUCAS, Laurette CAYET, Fabienne AMBROISE, Fabrice LEMAITRE, Rémi MAILLARD, Rosanna LEMONNIER, François THOMAS, Suzanne LEBRETON.

Dénomination des voies communales

Le conseil municipal valide le nom des voies :

Nom de voie connu du SNA	Nom de voie validé par la Mairie
LIEU DIT BEL AIR	BEL AIR
LIEU DIT BEAUBOURG	BEAUBOURG
LIEU DIT BELLEVUE	BELLEVUE
LIEU DIT BOUGAULT	BOUGAULT
LIEU DIT QUAMEUR	QUAMEUR
LIEU DIT LINACHE	LINACHE
LIEU DIT LA TOUCHÉFAIS	LA TOUCHÉFAIS
LIEU DIT VAUCOULEUR	VAUCOULEUR
LIEU DIT LA BARRIERE	LA BARRIERE
LIEU DIT LE ROCHER	LE ROCHER
LIEU DIT LA PETITE RENAUDAIS	LA PETITE RENAUDAIS

Numéro de voie	Libellé	Références cadastrales
2	ZONE D'ACTIVITE DU GROS BOIS	2203640000B1776
3	ZONE D'ACTIVITE DU GROS BOIS	2203640000B1090
4	ZONE D'ACTIVITE DU GROS BOIS	2203640000B2116
5	ZONE D'ACTIVITE DU GROS BOIS	2203640000B2296

JEUNESSE

Accueil de loisirs : tarifs et salaires

Le conseil municipal vote les tarifs et les salaires des animateurs.

Rémunération du personnel : salaire forfaitaire à la journée et indexé sur le SMIC en vigueur, incluant la garderie.

Congés payés 10% du traitement forfaitaire brut.

Forfait déplacement directrice 50 €.

Le règlement de la totalité du séjour sera effectué lors de l'inscription de l'enfant.

2021				
QUOTIENT FAMILIAL	Tarif journée		Mini Camp	
	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
0-512	6.60 €	7.80 €	47.00 €	55.00 €
513-900	10.80 €	13.10 €	68.00 €	80.00 €
900-1500	13.40 €	16.30 €	81.00 €	95.00 €
>1500	15.70 €	18.30 €	92.00 €	105.00 €

SÉANCE DU 15 AVRIL 2021

ÉTAIENT PRÉSENTS MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX : LEBRETON SUZANNE, BOTREL MARIE-CLAIRE, PELHATRE MICHEL, PICOUAYS JACQUELINE, BRIAND MARIE, LEMAITRE FABRICE, THOMAS FRANÇOIS, GODET PASCAL, LUCAS DOMINIQUE, RAULT ANNIE, YVART DIDIER, FOURE JEAN-LUC, LEMONNIER ROSANNA, MENARD VANESSA, AMBROISE FABIENNE, MAILLARD RÉMI, GUDEMARD BRUNO, LE PROVOST GUY, GUILLEMOT JEAN-CLAUDE, CAYET LAURETTE.

ABSENTS EXCUSÉS : MME PLAYE SARAH, MME BERNAY MARIE-HÉLÈNE, MME KERJEAN NATHALIE.

SECÉTAIRE DE SÉANCE : M. LE PROVOST GUY

MEMBRES EN EXERCICE : 23

MEMBRES PRÉSENTS : 20

MEMBRES VOTANTS : 20

FINANCES

Vente de bois

Le conseil municipal décide de vendre le bois aux conditions ci-dessous :

- 1 corde de bois par personne soit 3 stères
- 1 stère = 30 €
- Vente du bois aux Trélivannais uniquement
- Inscription sur liste : un tirage au sort sera effectué par une ou deux personnes neutre(s).
- La recette sera imputée à l'article 7022 sur le budget.

Demande de subvention matériel cantine et informatique à l'école dans le cadre du plan de relance

Le conseil municipal :

Approuve les financements :

1 - Cantine pour un montant de 16 819.23 € HT avec une possibilité de subvention de 15 420 €, plan de relance « aides en faveur de certaines cantines scolaires ».

2 - Ecole Jean Ferrat : matériel informatique pour un montant de 17 940 € HT, subventionnable à hauteur de 12 070 € HT, plan de relance « continuité pédagogique, appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires ».

Autorise Madame le Maire à signer les conventions et tous documents se rapportant à ces deux dossiers.

Syndicat Départemental d'Énergie : Douettée et Clos de la Grange

Le conseil municipal approuve les travaux concernant le mât Z0715 rue du Clos de la Grange, coût total des travaux 717.60 € et la réparation du candélabre à la cité de la Douettée pour un montant de 655.20 €.

TRANSITION ENERGETIQUE

Dinan agglomération : convention pour la lutte contre les frelons asiatiques

Le conseil municipal :

■ autorise la signature des conventions des prestations de services et de constitution d'un groupement de commandes avec Dinan Agglomération

accepte la contribution financière : 50 % commune 50 % Dinan Agglomération.

Dinan agglomération : adhésion au conseil en énergie partagé.

Le conseil municipal valide la participation financière et autorise le maire à signer le renouvellement de l'adhésion au CEP.

AFFAIRES GÉNÉRALES

Nominations

Le conseil municipal valide l'adhésion :

1. Commission Urbanisme :

Monsieur PELHATRE Michel

2. Commission Marchés publics :

Titulaire :

M. PELHATRE Michel

Suppléante : M^{me} PICOUAYS

Jacqueline

Création d'un groupe de travail sécurité publique :

Michel PELHATRE,

Rémi MAILLARD,
Didier YVART,
Jean-Claude GUILLEMOT,
Pascal GODET,
Jacqueline PICOUAYS,
Jean-Luc FOURE,
Marie-Claire BOTREL,
Marie-Hélène BERNAY.

Projet mairie : validation du choix du maître d'œuvre

Le conseil municipal décide de retenir la proposition de l'équipe de maîtrise d'œuvre dont le mandataire est l'Atelier DUPRIEZ pour un forfait de rémunération provisoire de 47 300,00 € HT soit un taux de rémunération de 10,51 %.

Rapport service public prévention des déchets ménagers et assimilés

Le conseil municipal prend acte du rapport de prévention des déchets ménagers et assimilés. de Dinan Agglomération.

Repas des Aînés

Le conseil municipal approuve l'invitation des personnes âgées à partir de 70 ans.

Forum des associations

Le conseil municipal décide d'adhérer à l'organisation technique du forum des associations et approuve une participation financière au prorata du nombre d'habitants.

TRAVAUX -URBANISME

Hameau d'Avaugour : rétrocession parcelle AE103

Le conseil municipal approuve la rétrocession gratuite et le classement dans le domaine public communal de la parcelle AE103 : voirie.

Arrêté de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)

Le conseil municipal approuve l'arrêté communal de défense extérieure contre l'incendie.

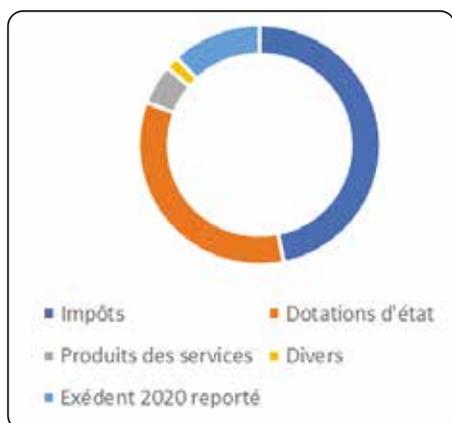
PRÉSENTATION DU BUDGET 2021

Le budget 2020 a vu un niveau de recettes conforme à la prévision alors que les dépenses ont été inférieures à l'attendu. Les dépenses en investissement ont été conformes à notre capacité malgré les perturbations liées à la crise sanitaire. Ce résultat nous permet d'avoir un budget 2021 avec de belles perspectives d'investissements.

Le budget de fonctionnement s'élève à 1 929 245 € et il permet de dégager un excédent de 547 565 € qui sera versé à l'investissement. Le budget d'investissement s'élève à 1 748 419 €.

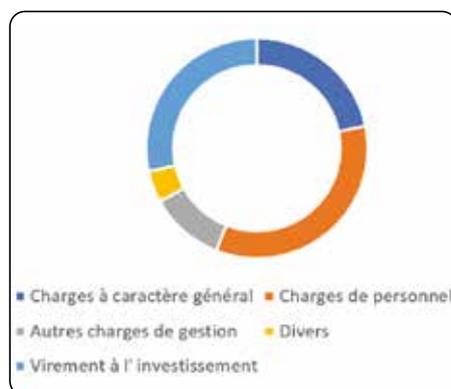
Présentation des recettes prévisionnelles du budget de fonctionnement 2021 qui s'élève à 1 929 245 € soit en hausse de 2.35 %.

Impôts	902 600
Dotations d'état	655 300
Produits des services	103 830
Divers	34 190
Excédent 2020 reporté	232 605
	1 929 245



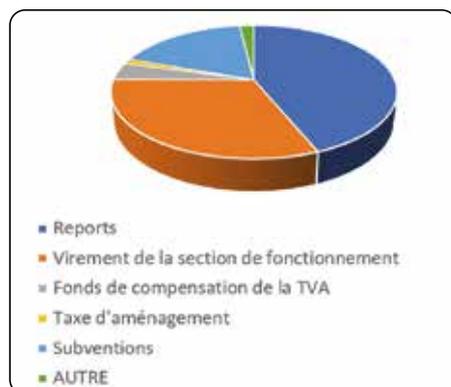
Présentation des dépenses prévisionnelles du budget de fonctionnement 2021.

Charges à caractère général	420 300
Charges de personnel	660 000
Autres charges de gestion	211 380
Divers	90 000
Virement à l'investissement	547 565
	1 929 245



Présentation des recettes prévisionnelles du budget d'investissement 2021 qui s'élève à 1 748 419 €.

Report	766 204
Virement de la section de fonctionnement	547 565
Fonds de compensation de la TVA	72 600
Taxes d'aménagement	20 000
Subventions	308 250
Autres	33 800
	1 748 419



Pour les dépenses du budget d'investissement, nous retirons les opérations d'ordre et les remboursements d'emprunt pour un montant de 49 500 € et il reste 1 698 919 € pour investir.

Le projet mairie est provisionné à hauteur de 600 000 € bien qu'il ne sera pas réalisé dans son intégralité en 2021, il en est de même pour la rue du Stade à hauteur de 180 000 €.

Les autres investissements prévus au budget :

Voirie, Eaux pluviales, éclairage, signalétique, sécurité

268 325 €

Equipements et aménagements services techniques

146 510 €

Chemins piétons et vélos

120 056 €

Travaux salle Clément Ader dont l'accessibilité

114 547 €

Ecole Cantine Garderie

101 520 €

Parc de jeux près de la bibliothèque

48 927 €

Sport

26 086 €

Etude urbaine

30 000 €

Aménagements paysagers et chemins

28 123 €

Travaux dans les bâtiments communaux

25 825 €

Matériels divers

9 000 €

Pascal GODET,
adjoint aux finances

DINAN AGGLOMÉRATION

ENVIRONNEMENT COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS

Dinan Agglomération a acté l'harmonisation du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) sur l'ensemble du territoire avec un dispositif de lissage sur un maximum de 4 années.

A terme 2 taux subsisteront :

■ 11,70 % lorsque la collecte sélective est opérée en porte à porte c'est le cas à Trélivan.

■ 10,70 % lorsque la collecte sélective se fait en points d'apports volontaires.

A Trélivan, l'augmentation de taux de 0,10 % représente 1 € par contribuable. La cotisation moyenne est de 139 € c'est un coût très limité eu égard au service : collecte des déchets ménagers et des emballages en porte à porte chaque semaine et accès à la déchetterie pour tout autre déchet.

En moyenne sur l'agglomération ce sont 800 kg de déchets collectés par an et par habitant.

Chaque année ce sont donc 80 000 tonnes de déchets collectés et traités, 47 000 en déchetterie, 23 000 d'ordures ménagères et 10 000 de recyclables.

L'enjeu environnemental, la chute des recettes issues de la revente des matériaux recyclés (verre, carton, papier, métaux), l'augmentation des coûts de gestion notamment du traitement en raison de la progression très forte de la taxe générale sur les activités polluantes TGAP obligent à une refonte de la politique déchets.

L'enjeu majeur porte sur la prévention des déchets afin de réduire les quantités à collecter et traiter.

« Le meilleur déchet c'est celui qu'on ne produit pas ».

<http://www.dinan-agglomeration.fr/Environnement-developpement-durable/Dechets/Objectif-zero-dechet>

ECONOMIE - AIDES AUX ENTREPRISES

■ **Le dispositif de soutien aux entreprises fermées administrativement est prolongé jusqu'au 30 juin 2021.**

640 entreprises ont bénéficié de l'aide directe de 1200 € (entreprises ayant moins de 10 salariés et moins de 500 000 € de chiffre d'affaires).

■ **Le conseil communautaire a élargi le dispositif aux entreprises réalisant un chiffre d'affaires supérieur à 500 000 €.** Le montant de l'aide directe est de 3000 € si le nombre de salariés est inférieur à 10 et 5000 € s'il est supérieur.

D'autres mesures en faveur des entreprises existent.

Pour tout renseignement consultez le site de Dinan agglomération

www.dinan-agglomeration.fr

JARDINONS AU NATUREL

La commune s'est inscrite dans la démarche « Les Côtes d'Armor sont belles, jardinons au naturel » avec le Département.

A travers cette démarche, le Département encourage les bonnes pratiques plus respectueuses de l'environnement. Cela se traduit par un accompagnement technique de la commune s'engageant dans une démarche de progrès autour des

pratiques d'embellissement durable et du « 0 phyto ».

Des actions de sensibilisation des habitants aux bonnes pratiques de jardinage au naturel pourront être organisées.

Avec nos services cette démarche est engagée, chaque aménagement paysager fait l'objet d'une réflexion sur le choix des plantes, des matériaux, de son entretien. Avec l'appui de Béatrice Onen de Coeur Eme-

raude un aménagement paysager naturel a été proposé aux habitants du lotissement de Vaucouleur.



EN BREF

LE PACTE DE GOUVERNANCE

Le conseil communautaire a adopté le pacte de gouvernance qui pose le cadre des relations entre les communes et l'intercommunalité, pacte qui réaffirme les principes posés à la création de l'agglomération en 2017 :

■ un dialogue intercommunal soutenu

■ le respect de l'identité et des souverainetés communales

■ une gouvernance représentative de la diversité des communes

■ la transparence

■ la recherche permanente de consensus.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le plan local d'urbanisme intercommunal se veut évolutif et une 1^{ère} actualisation est démarrée. Des modifications mineures ont été demandées par les communes, après examen elles ont été adoptées par le conseil communautaire du 26 avril.

Elles sont maintenant notifiées aux communes et aux Personnes Publiques Associées qui ont 3 mois pour émettre un avis.

Un dossier synthétique est mis à disposition de la population du 5 mai au 31 août 2021 qui peut émettre des observations par écrit sur un registre mis à disposition à Dinan Agglomération, soit par voie électronique, soit par voie postale.

A l'issue de la concertation préalable, le dossier sera soumis à enquête publique en septembre octobre.

Enfin le conseil communautaire délibèrera en fin d'année 2021.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES

Les élections régionales et départementales auront lieu les 20 et 27 juin.

Voter est un acte important, il permet de faire fonctionner la démocratie et est un devoir car le fruit de longs combats.

La Région est présente dans notre quotidien avec le développement économique, les transports, les lycées, la formation professionnelle et le développement durable du territoire avec l'élaboration du schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité territoriale le SRADDET.

Le Département est très présent également avec l'action sociale, les collèges, la voirie, la culture.

Les 2 élections ayant lieu en même temps et du fait du contexte sanitaire, des modifications ont été apportées au niveau des bureaux de vote afin de vous accueillir dans les meilleures conditions.

I Le bureau 1 habituellement à l'école maternelle est déplacé à la salle Clément Ader. La surface est plus importante et le protocole sanitaire obligerait à fermer l'école maternelle le lundi matin si les élections devaient s'y tenir.

I Le bureau 2 au foyer des Aînés est trop exigu pour contenir les 2 scrutins; l'élection départementale s'y tiendra et l'élection régionale sera organisée à la maison des sports.

I Au bureau 3, salle Hélène Boucher les 2 élections se dérouleront dans la salle aménagée à cet effet.

Pour les personnes qui ne peuvent se déplacer pour voter, **le vote par procuration** est possible. Celle-ci est donnée à une personne inscrite sur la liste électorale de la commune. Une seule démarche est à accomplir pour les 2 élections et les 2 tours. Le formulaire est disponible en ligne sur le site « maprocuration » ou peut être imprimé sur internet ou peut être obtenu à la gendarmerie. Dans tous les cas il faudra vous rendre à la gendarmerie pour valider la procuration qui sera ensuite envoyée à la mairie.

Des personnes se sont proposées ou ont été sollicitées pour la tenue des bureaux, merci beaucoup d'avance à elles.

Ces personnes qui tiendront les bureaux de vote et qui participeront au dépouillement devront être vaccinées ou avoir réalisé un test négatif de moins

de 48H pour tenir leur poste.

La date limite d'inscription sur les listes électorales était le 14 mai 2021 sauf quelques cas particuliers notamment les jeunes qui atteignent l'âge de 18 ans entre le 14 mai et la date des élections.

L'inscription sur les listes électorales des jeunes atteignant la majorité l'est d'office si les démarches de recensement à 16 ans ont été effectuées. Chacun peut vérifier son inscription sur le site « service-public. fr » ou auprès de la mairie.

Une cérémonie de citoyenneté pour la remise des cartes d'électeurs aux jeunes de 18 ans nouvellement inscrits sur la liste électorale de la commune a été organisée le samedi 29 mai à 11h à la maison des sports en extérieur dans le respect des règles sanitaires.

Pour tout renseignement vous pouvez contacter la mairie au 02 96 39 16 31.

Votez les dimanches 20 et 27 juin 2021.

Le Maire,
Suzanne LEBRETON.

COMMÉMORATION DU 8 MAI 2021

Cette année marque le 76^{ème} anniversaire de la capitulation de l'Allemagne nazie le 8 mai 1945. La cérémonie de commémoration a été aussi symbolique en 2021 qu'auparavant, mais en raison de la situation sanitaire, elle s'est déroulée en comité restreint.

Suzanne Lebreton, Maire, ainsi que Claude Cousté, ancien combattant, ont déposé chacun une gerbe au Monument aux Morts en hommage aux victimes.

Une minute de silence a été respectée avant la lecture par madame le Maire du message de Geneviève Darrieussecq, Ministre

déléguée auprès de la Ministre des Armées en charge des anciens combattants et de la mémoire.

La cérémonie a eu lieu en présence des porte-drapeaux Christian Lehmann, président des anciens combattants, Claude Bossard et de deux élues.



Marie-Claire BOTREL,
adjointe à l'animation communale.

TRAVAUX DU PREMIER TRIMESTRE SUR LA COMMUNE

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE JEUX

Une balançoire a été posée à côté de la bibliothèque pour les enfants de 2 à 12 ans sur un sol souple.



ESPACE DE CONVIVIALITÉ

Deux tables de pique-nique aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) ont été installées au niveau de l'aire de jeux près de la bibliothèque et autour de l'étang du Val Drouet, qui bénéficie par ailleurs de l'installation de trois bancs.



POUR LE FOOT

Trois buts ont été achetés pour les deux nouveaux terrains. Deux banquettes ont été placées dans l'abri.

LA PEINTURE ROUTIÈRE

Nous avons décidé de déléguer ce service à une entreprise extérieure. Sur les zones très fréquentées, nous mettrons de la résine pour éviter de repeindre tous les ans.

ÉQUIPEMENT MATÉRIEL

Une tondeuse autoportée de 35 cv a été achetée, elle est homologuée pour aller sur les routes. Cette tondeuse 100% mulching va permettre de gagner du temps, faire des économies et sauvegarder l'environnement. Un plateau a été acheté pour transporter la tondeuse pour les liaisons plus lointaines.



APPUIS VÉLOS

Les services techniques ont installé six appuis vélos, quatre situés sur la place du 19 mars et deux devant la boulangerie.



PRESTATION BALAYAGE VOIRIE

Un nouveau contrat vient d'être signé avec une entreprise. Le nombre de passages a été revu à la hausse, il passera de 5 à 7 jours/an. L'augmentation doit permettre une meilleure propreté, diminuer la pousse des mauvaises herbes et faciliter l'écoulement des eaux pluviales.

DIAGNOSTIC DE SÉCURITÉ

ROUTIÈRE

Un diagnostic de sécurité routière a été réalisé rue de la Petite Renaudais dans les deux sens de la circulation. La voie communale est actuellement limitée à 30 km/h. Le comptage révèle un trafic d'environ 320 véhicules par jour en circulant vers le bourg et 220 dans l'autre sens, soit un total d'environ 540 véhicules par jour. Le résultat du comptage démontre que 12 % des usagers respectent les 30 km/heure et que 94 % circulent à moins de 50 km/heure. La campagne démontre que la limitation à 30 km/heure n'est pas comprise par la majorité des automobilistes.

SÉCURITÉ

Une barrière de protection a été posée en bordure de l'étang du val Drouet pour la sécurité des enfants.

TRAVAUX DIVERS

- La fibre va arriver sur notre commune, il reste quelques branches à couper sous les fils téléphoniques des particuliers. La végétation doit être dégagée sur un mètre autour du fil sous peine d'arrêt des travaux.
- Des travaux d'élagage ont eu lieu dans différents secteurs de la commune.
- Tous les massifs ont été nettoyés et aménagés.
- Le personnel des services techniques vient de mettre 222 tonnes d'enrobés concassés et 90 tonnes de cailloux sur les chemins de la commune.
- Au bout de la rue du stade, des travaux ont été réalisés pour faciliter un meilleur écoulement des eaux provenant des chemins.
- A côté du stop à la Touchefais, un talus a été réaménagé par le personnel des services techniques.
- Des travaux d'entretien de voirie ont été réalisés par Dinan Agglomération.

Dominique LUCAS,
adjoint aux travaux.

DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE TRAVAUX ACCORDÉES

NUMERO	ACCORDÉ LE	ADRESSE	NATURE DE LA CONSTRUCTION
02236420C0083	28/01/2021	22 La Férolais	Remplacement d'une porte de garage par une fenêtre
002236420C0085	25/01/2021	4 lotissement La Lande Marie	Pose de deux châssis de toit
02236420C0086	26/01/2021	1 Linache	Clôture
02236421C0001	02/02/2021	30 Le Gassay	Clôture
02236421C0002	03/02/2021	12 rue des Clairettes	Pose de deux châssis de toit
02236421C0003	02/02/2021	12 bis le Rocher	Piscine
02236421C0004	26/02/2021	Rue des Fougères	Division de terrain
02236421C0005	15/03/2021	13 lotissement La Lande Marie	Préau ouvert
02236421C0006	08/03/2021	32 rue du Clos Neuf	Clôture
02236421C0010	08/04/2021	3 lotissement La Lande Marie	Construction d'un garage
02236421C0011	08/04/2021	3 lotissement La Lande Marie	Remplacement porte de garage et porte de service par une fenêtre
02236421C0012	26/02/2021	14 lotissement du Rocher	Construction d'un garage et d'un chenil attenant
02236421C0013	08/03/2021	8 La Férolais	Construction d'une cuisine d'été
02236421C0014	26/02/2021	12 bis le Rocher	Extension de l'habitation
02236421C0015	05/03/2021	13 résidence du Bois Noué	Clôture
02236421C0016	09/03/2021	11 rue des Cormorans	Clôture
02236421C0017	05/03/2021	30 Linache	Piscine
02236421C0018	15/03/2021	12 La Roussais	Clôture + portail
02236421C0019	08/04/2021	2 A La Pouldais	Muret + portillon
02236421C0020	04/03/2021	1 La Sevestrais	Création de deux fenêtres
02236421C0021	17/03/2021	17 lotissement du Rocher	Mur + portail + portillon
02236421C0022	17/03/2021	5 rue Victor Hugo	Pose de 12 panneaux photovoltaïques
02236421C0023	20/04/2021	23 résidence du Bois Noué	Création d'une chambre avec salle d'eau
02236421C0025	04/05/2021	30 résidence du Bois Noué	Carport
02236421C0026	31/03/2021	2 La Sevestrais	Clôture
02236421C0027	31/03/2021	10 rue du Clos de la Grange	Construction d'un abri de jardin
02236421C0028	31/03/2021	17 résidence les Bruyères	Remplacement d'une haie par un grillage + arbustes
02236421C0029	02/04/2021	25 rue du Clos Neuf	Véranda
02236421C0030	07/04/2021	16 lotissement du Plan d'Eau	Pergola
02236421C0031	15/04/2021	2 C La Pouldais	Muret + portail + portillon
02236421C0032	16/04/2021	42 résidence les Bruyères	Suppression d'une fenêtre
02236421C0033	06/05/2021	14 rue des Goëlands	Extension de maison + muret
02236421C0034	26/04/2021	11 rue des Sternes	Muret + portillon
02236421C0035	26/04/2021	ZAC du Gros Bois	Remplacement du bardage sur façade Nord
02236421C0036	26/04/2021	17 rue du Clos Neuf	Pose d'un portail
02236421C0037	04/05/2021	6 rue des Myosotis	Fermeture d'un carport sur 2 côtés
02236421C0038	06/05/2011	5 allée du Stade	Clôture
02236421C0039	10/05/2021	Bel Air	Division de terrain
02236421C0040	18/05/2021	12 lotissement La Lande Marie	Pose d'un portail

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS



NUMERO	ACCORDÉ LE	ADRESSE	NATURE DE LA CONSTRUCTION
02236420C0018	03/02/2021	La Gouridais	Hangar à fourrage et matériel
02236421C0001	06/05/2021	Rue des Fougères	Maison individuelle
02236421C0002	26/04/2021	11 rue du centre	Extension d'un garage, de l'habitation et construction d'une annexe
02236421C0004	26/04/2021	52 La Bouvrais	Extension d'une maison individuelle

LES CHEMINS COMMUNAUX

Les chemins communaux sont très nombreux et nécessitent beaucoup d'entretien assuré par les agents des services techniques.

Depuis quelques mois, il s'est créé un groupe de bénévoles composé d'adhérents du club vtt-cyclo, de marcheurs et amoureux de la nature.

Avec l'accord de la municipalité, des services de Dinan Agglomération et la complicité des services techniques, quelques réalisations ont été effectuées :

La passerelle du Valivan, enjambant le ruisseau du Guinefort, qui se situe sur le chemin allant de la Peuvrie à la Porte Grissault.

Deux petits ponts ont été restaurés sur le chemin se situant entre la Pirotais et le village du Val.

Sur le chemin citoyen, la construction de marches permet une meilleure accessibilité aux randonneurs.

Les chemins agricoles ont également été entretenus par les agents des services techniques.

Philippe et Corentin ont effectué une remise en état des chemins en y étalant plusieurs tonnes de gravotage.

Jean-Claude Guillemot,
adjoint chargé de l'entretien
des chemins.



ETAT CIVIL

NAISSANCES

Le 29 janvier 2021 :
Angèle HERY LEGROS,
1 bis rue des Sternes.

Le 25 avril 2021 :
Baptiste MORDRELLE,
10 rue des Pruniers.

Nos meilleurs vœux de santé et de prospérité aux nouveaux-nés et toutes nos félicitations aux parents.

MARIAGES

Le 03 avril 2021 :
Sandra COUSIN
et Guillaume FILOUX,
43 la Mare.

Nous présentons aux mariés nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Le 03 février 2021 :
Monique BOISIVON
née QUÉBRIAC,
6 résidence Anne de Bretagne.

Le 02 avril 2021 :
Pierre EVEN,
34 rue des Fougères.

Le 24 avril 2021 :
Francine FLEURY
née HESRY,
5 cité de la Douettée.

Le 29 avril 2021 :
Bernard MAILLARD,
20 La Douettée.

Nous présentons aux familles nos condoléances attristées.

DON DU COMITÉ DU VAL AU CCAS



Le comité du Val, association née en 1975, organisait diverses manifestations pour le plus grand plaisir des Trélivannais : bals, concours de pêche ...Les jeux inter-communes, qui avaient lieu en août à l'étang du Val, étaient très attendus par les habitants de Bobital et Trélivan.

Un moment convivial a réuni, le vendredi 17 février, à la salle Montgaillard : trois membres très actifs de l'association, Mesdames Antoinette BENOIST, Marie-Hélène COLAS, Pierrette LE HOUSSEL, Madame le Maire Suzanne LEBRETON, deux adjointes, Marie-Claire BOTREL et moi-même et Marc LEMOINE, président de l'Amicale Laïque.

En sommeil depuis 1991, l'association a soldé ses comptes. Le CCAS et l'Amicale Laïque ont été tous les deux destinataires d'un don de 2 600 euros. Madame le Maire et l'ensemble des membres du CCAS remercient

chaleureusement le comité du Val pour ce don. Avec la municipalité, nous aurons à cœur de tout mettre en œuvre pour respecter la demande de l'association : utiliser l'argent remis au profit des résidents de la future maison pour personnes âgées qui devrait s'implanter sur la commune.

Cette rencontre a suscité des moments émouvants : récit d'anecdotes qui se sont déroulées lors des jeux opposant les équipes de Bobital et Trélivan ou quand Antoinette, épouse de Monsieur Francis BENOIST (président du comité pendant de nombreuses années), a poussé la chansonnette.

Avec la dissolution du comité du Val, c'est une page de la vie associative de Trélivan qui se tourne. Nous en prenons acte avec regret.

Annie RAULT,
vice-présidente du CCAS

LE DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE » SERA RECONDUIT AU COURS DU MOIS DE JUILLET

L'objectif de cette opération est de proposer aux jeunes âgés de 16-17 ans une découverte du monde du travail et une sensibilisation à la citoyenneté par le biais de missions d'utilité publique.

Cette sensibilisation trouve tout son sens en ces années de crise au cours desquelles l'entraide et les solidarités doivent être encore plus présentes. Nous renouvelons l'opération après celle qui a eu lieu en octobre dernier, avant le deuxième confinement. Très

positive et pleine d'espoirs elle a permis aux générations de se rencontrer et d'échanger. L'avenir qui s'ouvre devant nous ouvre de nouvelles perspectives grâce aux recherches médicales, à la vaccination et notre capacité à rebondir et positiver.

Les diverses missions proposées, recensées au sein des services de la commune, durent 3 heures et sont indemnisées 15 euros. Les jeunes seront encadrés par des agents et (ou) des élus.

Elles se dérouleront les lundi 05 juillet après-midi et 06 juillet matin.

Si vous êtes intéressé (e), vous êtes invité (e) à retirer un dossier d'inscription en mairie ou à le télécharger sur le site de la commune (www.trelivan.fr) du 1^{er} au 30 juin.

Didier YVART,
conseiller délégué à la transition et à la citoyenneté.

JOURNÉE CITOYENNE



Vous souvenez-vous ? Dans le monde d'avant nous organisions une Journée Citoyenne ! Elle nous permettait de nous rencontrer, entre générations, entre quartiers. Et surtout elle nous permettait d'échanger, de tisser des liens et surtout d'être solidaires pour notre commune.

Dans cette période d'incertitude, qui rappelle brutalement notre vulnérabilité individuelle et collective et donc la nécessité de nouer et d'entretenir des liens entre nous tous, chacun se rend compte de la fragilité du vivre ensemble.

Et dans le monde d'après, afin de retisser du lien social et de redécouvrir les vertus de l'action collective, la renaissance de notre Journée Citoyenne nous semble

plus que nécessaire.

Au niveau national, le collectif Journée Citoyenne a décidé de fixer cette année la date officielle au samedi 25 septembre.

Les témoignages de maires ayant organisé la Journée citoyenne en 2020 et leurs retours d'expériences montrent que c'est possible. En appliquant un certain nombre d'adaptations, ceux-ci n'ont constaté aucune contamination à la suite de la Journée citoyenne qu'ils avaient organisée.

Voici ces adaptations :

I Veiller à l'application des gestes barrières : distanciation, port du masque, lavages de mains réguliers.

I Mettre des masques et du gel hydroalcoolique à disposition.

I Prévoir des activités où chacun peut se tenir à distance et faire de petits groupes.

Toutes ces recommandations sont liées au moment présent.

Soyons positifs et optimistes et souhaitons que cette pandémie soit aux mieux éradiquée ou alors derrière nous afin que nous puissions profiter de ces moments de partages, d'échanges entre générations pour le bien-être de notre commune.

Et n'oublions pas la convivialité.

A bientôt tous ensemble dans le monde d'après !!!

Didier YVART,

conseiller délégué à la transition et à la citoyenneté.

UNE CÉRÉMONIE OFFICIELLE ET UN BEAU MOMENT

50 jeunes trélivannais sont nouvellement inscrits sur la liste électorale de la commune. Ils pourront voter les 20 et 27 juin 2021.

Un grand merci à ceux qui ont participé à la cérémonie de citoyenneté et remise des cartes d'électeurs le 29 mai.

Au nom du conseil municipal, je souhaite une très bonne réussite à tous dans les examens, concours, recherches d'emploi, d'école ...

Le Maire, **Suzanne LEBRETON**



VIVE LES VACANCES A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE TRÉLIVAN DU 7 AU 30 JUILLET

Marie-Noëlle PIEVACHE, directrice de l'accueil de loisirs accompagnée des animateurs, accueillera les enfants dans les locaux de la maternelle de l'école Jean FERRAT.

L'accueil fonctionnera du lundi au vendredi de 9h à 17h. Les parents pourront déposer les enfants à la garderie périscolaire le matin de 7h30 à 9h et le soir de 17h à 18h30.

Des animations de loisirs adaptées à l'âge des enfants seront proposées dans un souci de découverte et d'épanouissement de chacun, ainsi que des activités culturelles, artistiques et sportives. De nombreuses sorties sont organisées : accrobranche,

piscine, plage, poney club, visite du château de la Hunaudaye, de la ferme de Kémo et bien d'autres surprises.

Le programme riche et diversifié autour d'un thème qui varie chaque semaine sera disponible en mairie le 11 juin.

Si la situation sanitaire le permet, un mini-camp sera organisé du 19 au 23 juillet au camping municipal de Lancieux, ainsi que trois animations nautiques. Un groupe de 15 enfants de 9 à 12 ans se réjouira d'y participer.

Dans un cadre calme et verdoyant, vos enfants seront encadrés par des animateurs titulaires et diplômés, BAFA, SB, des

stagiaires BAFA, dans le respect de la réglementation jeunesse et sport.

Marie-Noëlle Pievache (directrice)
Chloé Girard
Fanny Jugue
Gwenaëlle Chapon
Maiwenn Radoux
Marie Briand
Pierre Le Flahec
Maëva Yvergnaux



N'hésitez pas à inscrire vos enfants, les bulletins d'inscription sont disponibles en Mairie ou sur le site officiel de la mairie :

www.trelivan.fr. (voir tarifs en page 6)

Marie-Claire BOTREL,
adjointe et responsable ALSH.

INFORMATIONS SUR L'ÉCOLE JEAN FERRAT

Les successions des protocoles sanitaires, le calendrier scolaire chamboulé pour des raisons de confinement, les sorties empêchées perturbent grandement le fonctionnement de l'école. Les adaptations sont permanentes mais la vie « d'avant » ne peut reprendre son libre cours. Pour autant, des éclaircies, au sens propre comme au sens figuré, permettent de sortir le bout du nez des classes... et des masques ! La classe de voile à Bétineuc a été appréciée à sa juste valeur par les élèves de CE2/CM1. Ils continuent le travail sur l'eau en liaison étroite avec Laurent Chataignière de la Maison de la Rance avec un travail sur l'étang du bourg, l'étang du Val et le barrage de la Rance.



Les rencontres sportives ne pouvant se faire, certaines classes bénéficient individuellement de l'intervention d'une animatrice en danse contemporaine ou encore du matériel USEP.



Le tournoi de balle ovale qui réunissait 350 élèves à Trélivan ne pourra avoir lieu mais les CM bénéficient néanmoins de l'intervention de Thibault MARTIN, Conseiller Technique Départemental sur un cycle de 6 séances.



Toutes les classes élémentaires remercient Maxime et Eric des services techniques qui leur ont construit durant les vacances d'hiver des grands bacs en bois, entre l'école et la bibliothèque, permettant dorénavant de pratiquer les fameux jardins d'écoliers. Les élèves ont grand plaisir à planter, semer, repiquer des plantes aromatiques, des fraisiers, des pois, courges, carottes, pommes de terre, un inventaire vert à la Prévert !

Philippe LE DREZEN,
directeur de l'école Jean Ferrat.

RENTRÉE 2021

Les parents d'élèves souhaitant inscrire leur enfant pour la rentrée de septembre, notamment ceux qui sont nés en 2018 ou qui habitent depuis peu à Trélivan, doivent d'abord passer en mairie retirer un dossier d'inscription puis prendre contact pour un rendez-vous dans l'établissement, un lundi si possible (02/96/85/41/46).

Se munir du carnet de santé et du livret de famille. Si les conditions sanitaires le permettent, une visite collective de l'école, de la cantine et de la garderie aura lieu le vendredi 2 juillet avec les enseignants et les élus.



CHASSE AUX ŒUFS ÉCOLE MATERNELLE



LES ENFANTS DE L'ÉCOLE JEAN FERRAT SENSIBILISÉS AUX PLANTATIONS ET JARDINAGE



La municipalité a accompagné financièrement et humainement un beau projet de biodiversité école verte, initié par Solène PERRIN, enseignante assurant la décharge de Philippe LE DREZEN. Le lundi 11 janvier, les élèves de CM 2 ont planté des arbres fruitiers près de l'école : pommiers, poiriers et haies de groseilliers, cassissiers et framboisiers.

Les agents communaux, Eric DONNIO et Maxime HERVE, avaient préparé le terrain et assurent le suivi des plantations.

Pour réaliser les plantations, les enfants ont écouté avec attention leurs conseils et ceux d'André CARFANTAN et René COULOMBEL, membres de

l'association de Quévert « Les mordus de la pomme ». Les arbres ont été protégés par des poches à huîtres recyclées.

La cueillette des fruits rouges pourrait se faire dès cette année. Il faudra attendre un peu pour la récolte des pommes et des poires.

Les élèves s'initient aussi au jardinage. Durant les vacances de février, Eric DONNIO et Maxime HERVE ont créé un potager avec des bacs en bois. Chaque classe de l'école élémentaire dispose de son propre espace. Les enfants, transformés en jardiniers amateurs, peuvent voir, au fil des semaines, pousser des radis, des haricots verts, des pommes de terre, des courges, des fraisiers ... Des parents ont fourni des graines.

Aux dires des enseignants, les enfants se rendent avec plaisir au « jardin » et ont hâte de cueillir des fraises ou ramasser des légumes.

Depuis quelques années déjà, les enfants de l'école maternelle disposent de jardinets dans

lesquels poussent des plantes aromatiques, des fraisiers et des tulipes.

Un grand merci à tous, agents, enseignants et enfants pour ces belles réalisations.

Annie RAULT,
adjointe aux affaires scolaires.



LES ACTIVITÉS À LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE



Les enfants ont préparé, avec application et enthousiasme, la fête des mères et des pères : une plante dans un joli pot pour

les mamans et une surprise à découvrir pour les papas.

Annie RAULT,
adjointe aux affaires scolaires.



AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DE TRELIVAN



L'amicale des anciens combattants remercie l'ensemble des bienfaiteurs (commerçants et particuliers de Trélivan) qui ont bien voulu adhérer à notre association. Nous comptons actuellement 72 adhésions et si vous souhaitez nous rejoindre et nous soutenir, il est encore possible de le faire en contactant le bureau de l'amicale.

Nous remercions également la Mairie pour la subvention allouée.

Nos activités sont toutes en standby, pas d'assemblée générale mais nous serons présents au monument aux morts lors des différentes cérémonies commémoratives pour rendre hommage à nos anciens « morts pour la France »

INFORMATION



Médaille de la défense nationale avec agrafe « essai nucléaire »

Le décret visant à récompenser de la médaille de la défense nationale, par la création de l'agrafe «Essais nucléaires», les personnels, militaires et civils, qui ont participé aux essais nucléaires français, est paru au Journal officiel du 30 janvier 2021 [1]. Conformément aux engagements de la ministre déléguée auprès de la ministre des armées, la médaille de la défense nationale, agrafe «Essais nucléaires», sera ainsi attribuée, sur leur demande, aux personnes qui justifient par tout moyen avoir participé de manière effective aux missions liées au développement de la

force de dissuasion nucléaire, dans les zones et durant les périodes définies à l'article 2 de la loi n° 2010-2 du 5 janvier 2010 relative à la reconnaissance et à l'indemnisation des victimes des essais nucléaires français. Ainsi, la Nation témoigne sa reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à l'édification de la force de dissuasion nucléaire, clé de voute de la sécurité de la France.

[1] Décret n° 2021-87 du 29 janvier 2021 modifiant le décret n° 2014-389 du 29 mars 2014 relatif à la médaille de la défense nationale.



Le Président
Christian LEHMANN

AMICALE LAÏQUE

Dans ce contexte compliqué, l'amicale s'est efforcée et s'efforce de rester active. Les activités et projets pour les enfants ont été mis à rude épreuve depuis plus d'un an (la plupart de ces projets ont été annulés), notre soutien s'est focalisé sur nos partenaires locaux j'entends nos commerçants.

Le bureau a finalement souhaité soutenir les commerces locaux via les ventes de plats à emporter et autres opérations.

Cette année noire qui frappe tout le monde montre à quel point l'équilibre sanitaire est délicat, fragile et incontrôlable. Il entraîne avec lui une réaction en chaîne qui fragilise tout un système économique, familial et social.

Il est important pour nous de rester présents et solidaires. Via ces ventes et multiples actions, nous pourrions réactiver la machine à sourire.

Les enfants de l'école Jean Ferrat retrouveront les joies des activités que les enseignants avaient envisagées dans un but pédagogique et ludique. Il n'en reste pas moins que beaucoup d'enfants quitteront l'école sans avoir pu bénéficier de ces belles découvertes, de ces rencontres, de la vie en collectivité, choses qui sont importantes à vivre à cet âge.

Il faut rester positif et envisager le futur de manière plus sereine, le soleil brille encore et au fil des saisons et des années, de belles

choses restent à venir.

Nous remercions chacun de nos commerçants, la mairie et les parents de répondre toujours présents.

Vous souhaitant à tous de profiter des longues journées estivales qui se profilent.

Amicalement,

Le président, **Marc Lemoine.**



ASSOCIATION DES GENÊTS - BRUYÈRES - KORRIGANS

Les beaux jours arrivent, aussi l'association GBK vient de réaliser le fleurissement des 18 jardinières de nos résidences. 88 plants ont été mis en terre. Merci aux bénévoles mobilisés pour cette action qui permet d'embellir notre cadre de vie.

Vous avez pu aussi remarquer que sur le terrain central, l'espace fruits rouges vient d'être réaménagé par les services techniques de notre commune. Les employés communaux ont également rechargé en copeaux l'espace dédié aux enfants. Merci à eux et à la municipalité.

Avant le début de l'été, le conseil d'administration se réunira afin de travailler sur la reprise en septembre suivant les conditions sanitaires de nos activités et la préparation du vide grenier du 12 septembre 2021, moment fort



dans la vie de notre association et de nos résidences, que nous espérons pouvoir organiser.

Nous vous souhaitons un très bel été.

Franck MAJOREL

Secrétaire de l'association GBK

COMITÉ DE JUMELAGE



L'année 2021 ne sera pas comme la précédente. S'il n'a pas été possible de proposer aux Trélivannais notre traditionnel repas champêtre et notre lâcher de truites il va être possible de recevoir nos amis montgailhardais...

Cette rencontre qui devait se dérouler à l'Ascension aura lieu du jeudi 16 au dimanche 19 septembre. En effet, les 2 comités de jumelage tenaient à ce séjour puisque cette année nous fêterons les 10 ans du jumelage officiel. Déjà 10 ans... nombre d'amitiés se sont nouées

dans ce laps de temps entre Costarmoricains et Ariégeois. De plus, du côté trélivannais, de nouveaux membres se sont proposés et souhaitent devenir famille d'accueil, ce qui est une très bonne nouvelle pour la pérennité du jumelage.

Pour cet anniversaire la municipalité et le comité de jumelage

réfléchissent en commun à une idée de décoration du bourg et des commerces volontaires. Pour ce faire, des réunions se font en petit comité dans le strict respect des gestes barrières.

Pour le bureau,
le président
André-Yves COLAS



CLUB DE GYM FÉMININE

Le club de gym a repris ses cours en septembre dernier, avec un effectif à 50 % de celui de l'année précédente, en respectant les protocoles sanitaires exigés par la mairie et par la fédération. Le club a été contraint de fermer ses portes fin octobre. Les enfants ont eu un peu plus de chance avec 2 cours en janvier 2021. Les dernières consignes gouvernementales vont permettre au club de bientôt sortir de cette hibernation forcée. Pendant ce temps, nos chères animatrices nous ont concocté des cours via l'application ZOOM. Où en est-on de la reprise ? A ce jour de rédaction, le 7 mai 2021,

Problème n°1 - la date de reprise Certains disent « Reprise à compter du 19 mai », d'autres disent : « non, reprise à compter du 2 juin », d'autres encore disent : « non, reprise à compter du 9 juin ». Qu'en dit la fédération ? « On ne sait pas pour l'instant »

Problème n°2 - la salle des fêtes Pour l'instant, le préfet (via réponse de la mairie) n'autorise pas l'ouverture de la salle des fêtes

Problème n°3 - cours du jeudi soir Ce cours est prévu de 20h15 à 21h15. Or le couvre-feu est à 21h00 jusqu'au 8 juin inclus. Donc le cours doit être décalé. L'horaire proposé est 19h00. Celui-ci sera à confirmer.

En résumé : A ce jour, je suis incapable de vous donner une date de reprise des cours. Pour plus d'informations, soit voir la page Facebook du club « Club de Gym féminine Trélivan », soit me contacter.

Forum des associations : Nous serons présents au forum qui aura lieu les 4 et 5 septembre, à Dinan. N'hésitez pas à venir nous voir pour avoir de plus amples renseignements.

Reprise des cours en septembre : la reprise des cours aura lieu à compter du mardi 14 septembre, sauf si....

POUR RAPPEL :

Tous les cours sont assurés par des animatrices diplômées. Le club est affilié à la fédération Sports Pour Tous.

Les cours adultes se déroulent :

Le mardi de 14h00 à 15h00, plutôt axé gym douce

Le jeudi de 20h15 à 21h15, plutôt axé gym d'entretien

Les cours enfants se déroulent le mercredi :

De 14h15 à 15h00 pour les 5-6 ans

De 15h15 à 16h00 pour les 3-4 ans

Les inscriptions se font au moment du cours. Il y a aussi la possibilité de faire 2 cours d'essais.

Prévoir de fournir aussi un certificat médical pour les nouvelles inscriptions, ou si vous avez donné un certificat il y a plus de 3 ans. Ce certificat peut être fourni au cours du premier trimestre.

Les hommes sont également les bienvenus. Deux messieurs nous font l'honneur d'assister aux cours depuis plusieurs années. Merci à eux et avis aux amateurs !

Comme tous les ans, si les conditions sanitaires le permettent, les rendez-vous suivants sont prévus :

Distribution de chocolats aux enfants et aux adultes, à Noël.

La galette des rois en janvier pour les adultes.

Spectacle de fin d'année + goûter pour les enfants, en juin.

Le pique-nique de fin d'année en juin (pour tous, y compris les conjoints et enfants).

Malheureusement, cette année, même si nous pouvons reprendre notre activité avant la fin juin, le pique-nique n'aura pas lieu. C'est dommage, car c'est un bon moment de partage, qui nous permet de tous nous retrouver (cf. photo du dernier pique-nique fait en 2019 déjà !).

Pour relancer l'activité du club, j'ai besoin de vous. Venez au moins essayer, je rappelle que les deux premières séances sont gratuites. Vous avez la chance d'avoir un club de gym (d'entretien) à votre porte, alors profitez-en ... ! Faites suivre à votre entourage, vos relations. Nous vous attendons et vous accueillerons dans les meilleures conditions possibles.

En attendant de vous (re)voir, prenez soin de vous et de vos proches. Pour ceux et celles que je ne reverrai pas avant la rentrée de septembre, je vous souhaite un bel été.

La présidente,
Corinne BREGENT
Tel 06 12 64 18 69



AS TRELIVAN

Le 24 mars dernier, la Fédération Française de Football a annoncé l'arrêt des championnats amateurs en raison de l'épidémie de la Covid-19.

La saison 2020/2021 n'aura donc duré que quelques mois. Une courte période qui aura tout de même été satisfaisante pour l'A.S. Trélivan. Le nouveau bureau a pu mettre en place ses premières idées, et l'intégration des nouveaux joueurs s'est parfaitement dérou-

lée. Désormais, le club se penche déjà sur la saison à venir et nous sommes ravis de pouvoir continuer avec la même équipe dirigeante.

L'école de foot a également été impactée par cette crise sanitaire et l'absence de matchs officiels pour nos jeunes joueurs crée un manque. Cependant, nous pouvons être fiers puisque tout au long de la saison, l'assiduité, la motivation et la bonne humeur

aux entraînements de la part de nos licenciés et de nos bénévoles ont été omniprésentes.

Nous espérons une reprise des tournois afin de pouvoir clôturer cette année particulière avant de préparer la rentrée.

Le bureau de l'**AS Trélivan**.



UNE SAISON PRESQUE BLANCHE EN TOUT POINT !

Outre le côté sportif, la vie associative a été fortement perturbée. Notre tournoi des jeunes du 1er mai a été annulé pour la seconde fois alors que le Nouvel An organisé par le club n'a pu avoir lieu. Malgré ce contexte, nous tenons à remercier nos différents partenaires qui ont continué à nous faire confiance et à nous soutenir.

Cette saison marque aussi le recrutement de 3 nouveaux arbitres. Thomas Lelionnais, Erwan Pincemin et Johan Legac ont passé avec succès l'examen pour devenir arbitre. Le club compte à ce jour 4 arbitres puisque Emmanuel Picard avait obtenu son diplôme il y a un peu plus d'un an.

Le club souhaite poursuivre le recrutement d'arbitres, nous prenons en charge la formation et les équipements et nous nous engageons à vous accompagner. Il est possible de se former à partir de 15 ans et l'arbitrage est rémunéré.

Pour tous renseignements, merci de contacter Maxence Adam au 06.45.49.23.19.

DES SERVICES OUVERTS À TOUS PROPOSÉS PAR L'ASSOCIATION STEREDENN

PREPA AVENIR JEUNES

Vous avez entre 16 et 25 ans ?

Nous vous proposons une nouvelle expérience pour construire votre projet personnel et professionnel



PRENDRE CONFIANCE – SE METTRE EN ACTION – S'ORIENTER
ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE
CONSTRUIRE SON PROJET PROFESSIONNEL – SE REMETTRE A NIVEAU

Déroulement

Près de 6 mois de formation. Vous avancez à votre rythme grâce à des activités collectives variées : culture, sport, mise en situations professionnelles, création d'une mini entreprise, remise à niveau, orientation professionnelle, ateliers numériques... Vous bénéficiez de l'accompagnement et du soutien d'une équipe pédagogique pour retrouver confiance et dynamisme

Prochaines sessions 2021

- **Dinan** : Juin à novembre 2021 / Septembre 21 à février 2022
- **Fougères** : Septembre 2021 à Février 2022
- **Saint-Malo** : Juin à Novembre 2021 / Octobre 2021 à Mars 2022

Dates des informations collectives sur notre site

www.formation.steredenn.org

Les 4 clés de votre parcours

- **Séjour d'intégration** pour faciliter le démarrage de votre formation,
- **Période de construction** pour valoriser vos expériences, explorer de nouvelles pistes, gagner en autonomie dans vos démarches personnelles et professionnelles,
- **Découverte du monde de l'entreprise** : périodes de stage, visites d'entreprises, rencontres avec des professionnels,
- **Validation de votre projet** par un jury.

Nos sites de réalisation

Dinan

Espace STEREDENN
1 route de Dinard
02 96 85 25 24
pajdinan@steredenn.org

Fougères

Site FJT - POSABITAT
Promenade du Gué Maheu
07 62 38 51 07
pajfougères@steredenn.org

Saint-Malo

18 Avenue Jean-Jaurès
4^{ème} Etage Droite
02 90 63 02 05
pajstmalo@steredenn.org

Cette formation est proposée dans le cadre de la gamme PREPA financée par la Région Bretagne
GRATUITE avec POSSIBILITE D'UNE AIDE FINANCIERE DE LA REGION



Accueil ... Ecoute ... Information ... Orientation ... Animation ...

*Un espace de lutte ...
Contre l'isolement,
Contre toutes les formes de discriminations et de violences,
Pour les Droits des Femmes,
En faveur de l'Égalité*

Ateliers de bien-être

Boutique solidaire

Permanence CIDFF

Accueil pour les victimes de violences conjugales, violences sexuelles

Groupe de parole

Animation Sensibilisation

Egalithèque

Temps forts et Journées d'action

Accueil L.G.B.T.

L'Espace Femmes de Dinan

N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER :


 Association Steredenn
 Espace Femmes

Espace Steredenn
 Accueil direct au 1^{er} étage
 1 route de Dinard - 22100 DINAN
 ☎ 02.96.85.60.01
 espacefemmes@steredenn.org

Suivez nous sur notre page

 Espace Femmes Dinan

LA BOUTIQUE SOLIDAIRE DE L'ESPACE FEMMES

Elle propose un large choix de vêtements, accessoires pour femmes, hommes, enfants, bébés ainsi que des jouets à tout petits prix. Notre boutique solidaire située dans les locaux de l'espace Steredenn-1 route de Dinard à Dinan vous accueille les lundis et mardis de 14h à 17h30 et les jeudis de 10h à 12 h et de 14h à 17h30. Fermée durant le confinement, elle a rouvert ses portes le lundi 21 mai 2021.

Contact : 02 96 85 60 01



LA MATÉRIAUX-THÈQUE

C'est un magasin de vente solidaire de produits du bâtiment. Il a pour objet de lutter contre la création de déchets avec la remise

en vente de matériaux destinés à la benne par les magasins de bricolage. De plus des fins de séries ou des lots (dont parfois seul l'emballage est légèrement abîmé) sont récupérés.



L'objectif de la matériaux-thèque reste avant tout social en employant des personnes qui se trouvent éloignées de l'emploi à un moment donné.

Au sein de la matériaux-thèque, un atelier couture-repassage est installé. Ce dernier propose des services de couture (ourlets...) et de repassage à petits prix.

La matériaux-thèque est située sur la zone des Vignes (Quévert) et ouverte le lundi et le mardi de 10h à 17h30 et du mercredi au samedi de 9h à 17h30.

Contact : 02 96 83 84 15

DES PANNEAUX DE SIGNALISATION AUTOUR DES RETENUES D'EAU DU VAL ET DU PONT RUFFIER POUR RAPPELER LA RÉGLEMENTATION.

Les retenues du Val et du Pont Ruffier situées sur les communes de Bobital, Brusvily, Le Hinglé, Trélivan et Plumaudan représentent la plus grande ressource en eau potable du territoire de Dinan Agglomération, elles alimentent près de 15 communes.

Il est important de protéger cette ressource essentielle. Pour ce faire des périmètres de protection ont été mis en place dans les années 90 par arrêté préfectoral. Une réglementation particulière s'applique donc aux abords des plans d'eau.



Pour mieux la connaître, Dinan Agglomération, propriétaire des retenues, a mis en place l'été dernier des panneaux de signalisation afin de préciser quelles sont les activités interdites et celles autorisées. Ainsi, si la baignade et la navigation sont interdites, les amateurs de randonnée et de pêche trouveront au Val et au Pont Ruffier un lieu idéal pour pratiquer leur loisir !

Pour toutes questions, vous pouvez contacter le Service Grand Cycle de l'Eau de Dinan Agglomération au 02 96 87 14 15.

VOUS VENEZ D'AVOIR 16 ANS PENSEZ AU RESENCEMENT MILITAIRE

Les jeunes hommes et les jeunes filles doivent se faire recenser à la mairie **au cours du mois où ils atteignent l'âge de 16 ans.**

Pièces justificatives à apporter :

- ! Livret de famille
- ! Carte d'identité
- ! Justificatif de domicile

Le recensement reste obligatoire, une attestation de recensement est remise au jeune et doit être conservée précieusement ; elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat...).

Nous vous informons que conformément au décret n°2014-1295 du 31/10/2014 :

- ! l'âge minimal pour apprendre à

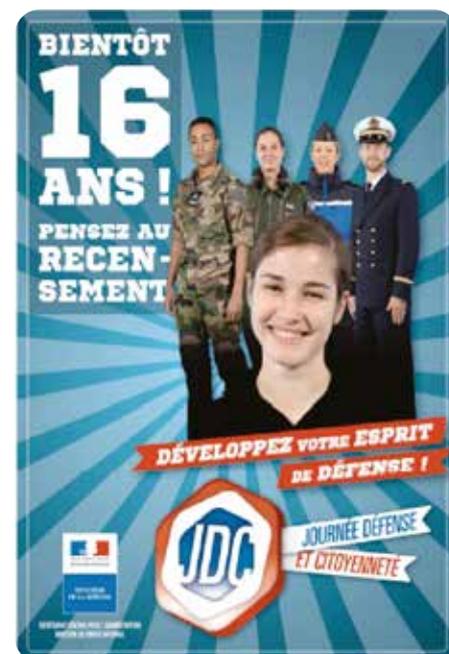
conduire un véhicule moteur sur une voie ouverte à la circulation publique en vue de l'obtention du permis de conduire, est désormais fixé à 15 ans dans le cadre de la conduite accompagnée (l'apprentissage dit anticipé de la conduite) (art.R.211-3 du code de la route).

Nous vous précisons que :

! l'âge à partir duquel les Français doivent se faire recenser n'est pas modifié (art. L.113-1 et R*111-1 du code du service national) et demeure à 16 ans,

! l'attestation de recensement n'est donc en aucun cas délivrée avant la date anniversaire des 16 ans ;

! la nature et les conditions de production des pièces relatives

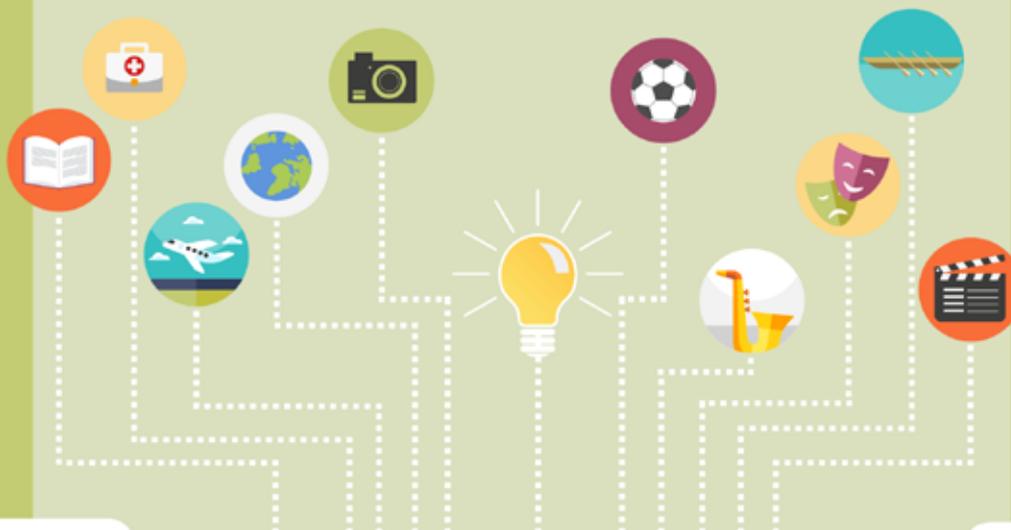


au service national exigées pour une demande de permis de conduire n'ont pas non plus été modifiées. Il n'est ainsi exigé aucune pièce relative au service national avant l'âge de 16 ans.



FORUM DES ASSOCIATIONS 2021 À DINAN

Samedi 4 septembre : 10h-18h30 et
Dimanche 5 septembre: 10h-13h



Venez nous rejoindre avec **DINAMO!***

- Ligne 1 :** Arrêt « Stade » toutes les heures.
 - Ligne 2 :** Arrêt « Gare SNCF » et arrêt « Carnot » toutes les 30 min.
 - Ligne 3 :** Arrêt « Gare SNCF » ou arrêt « Carnot », toutes les 1h15.
 - Ligne 4 :** Arrêt « Thiers », toutes les 40 min.
- * uniquement le samedi

Associations culturelles, sportives, de loisirs, bien-être, humanitaires et caritatives

Salle Némée et Salle Stéphane Houdet
- Route de Dinard, DINAN -

ENTRÉE LIBRE

- Sport
- Culture
- Loisirs

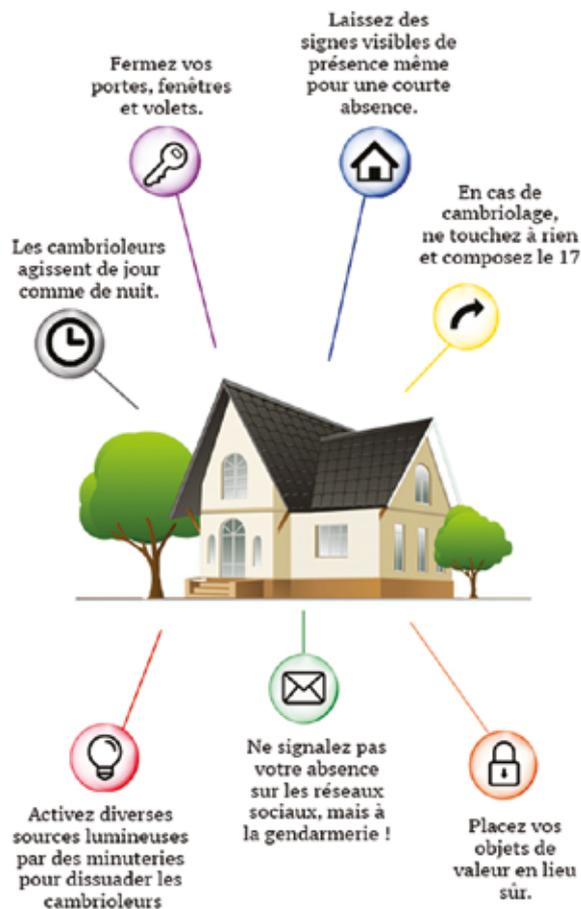
Port du masque obligatoire

Contact : L'Atelier du 5 Bis (Commune nouvelle de Dinan)
5bis, rue Gambetta 22100 DINAN - Tél : 02 96 39 38 21
Email : forumassociations@dinan.fr

Réalisation : Service Communication - Mairie Dinan / M. PROUSTEREAU LA VOIE PUBLIQUE



PRÉVENIR LES INTRUSIONS ET LES CAMBRIOLAGES PENDANT LES VACANCES OU ABSENCE.



Les élus référents du CLSPD (conseil local de sécurité et de la prévention de la délinquance), la police municipale et la brigade de gendarmerie appellent les habitants à utiliser les dispositifs existants pour assurer la « tranquillité publique ».

L'opération « tranquillité vacances et absence » et « tranquillité commerce » a pour objectif de protéger les biens des gens en leur absence, que ce soit un particulier, un commerce ou une entreprise et rassurer le voisinage.

Ce dispositif s'adresse également aux personnes qui quittent leur domicile pour une hospitalisation, ou lorsqu'un propriétaire est admis dans un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et que la famille doit se charger de la résidence.

La gendarmerie ou la police municipale pour Dinan assureront dans le cadre de leurs missions et patrouilles, des passages fréquents aux domiciles ou aux commerces concernés.

Pour bénéficier de ces services qui sont gratuits, il suffit de remplir un formulaire au moins deux jours avant le départ et se rendre à la brigade de gendarmerie, ou à la mairie qui transmettra la demande.

L'imprimé est disponible sur le site de la gendarmerie ou de la police municipale de Dinan.

Marie-Claire BOTREL,
Référente au CLSPD



PERMANENCES FACILHA : BIEN VEILLIR DANS SON LOGEMENT

Chacun aspire au bien-être et au confort pour bien vivre chez soi le plus longtemps possible.

C'est pourquoi Dinan Agglomération a signé une convention de partenariat avec le CAUE des Côtes d'Armor afin d'accueillir des permanences conseils Facilha « Bien vieillir dans son logement. »

Facilha a pour objectif de sensibiliser le plus tôt possible les citoyens à la question du vieillissement et de l'adaptation nécessaire de l'habitat.

Les permanences sont assurées par un architecte conseil accompagné d'un ergothérapeute au besoin. L'objectif est de guider les seniors et pré-seniors dans le démarrage de leurs projets d'adaptation, de rénovations ou de constructions. Les rendez-vous sont gratuits, sur inscription en appelant **le CAUE au 06 34 45 21 12.**

Les permanences ont lieu au siège de Dinan Agglomération, à la Mairie de Lanvallay et dans les maisons intercommunales de Broons et Matignon.

Retrouvez le planning des permanences sur le site internet de Dinan Agglomération - Rubrique Habitat.





RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS

TRÉLIVAN, SUR INSCRIPTIONS :

Salle Montgailhard :
Ateliers transvasement
ouverts aux assistants(es)
maternels(elles)

les 15 et 29 juin à 10 H

A la bibliothèque l'Imagin'R :
Eveil aux livres

le mardi 6 juillet à 10 H

**Pour tout renseignement : RPAM
à DINAN AGGLOMÉRATION
Tél : 02 96 87 52 78**

rpam.dinan@dinan-agglomeration.fr
www.dinan-agglomeration.fr

RAPPEL SUR LES RISQUES DE FEUX DE VÉGÉTATION ET DE FORÊTS

*Courrier du 25 mai 2011 de la Préfecture
des Côtes d'Armor*

Information sur les risques de feux de végétation et de forêts :

L'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental des Côtes d'Armor précise dans son troisième paragraphe que : « le brûlage à l'air libre des ordures ménagères est interdit ». En outre, le décret n° 2002-540 du 18 avril 2002 assimile les déchets verts des particuliers à des déchets ménagers.

En conséquence, les particuliers ont une interdiction permanente de brûler des déchets verts dans leur jardin et aucune dérogation ne peut être accordée pendant une période quelconque de l'année. Ils sont dans l'obligation comme pour les déchets ménagers de les traiter via une déchetterie.

Cette interdiction visée à l'article 84 fait suite à la construction, dans la plupart des communes depuis les années 2000, de déchetteries dont une partie est dédiée aux déchets verts.

BREIZHGO - LIGNES DE CARS

DINAN > JUGON-LES-LACS		JUGON-LES-LACS > DINAN		ligne 15	
DU 31 AOÛT 2020 AU 29 AOÛT 2021		DU 31 AOÛT 2020 AU 29 AOÛT 2021			
Toute l'année		M	J	Toute l'année	
DINAN	Gare Bd S. Veil	12:00	16:00	JUGON-LES-LACS	Eglise
	Place Duclos	12:05	16:05	PLELAN LE PETIT	Mairie
TRELIVAN	Mairie	12:13	16:13	ST-MAUDEZ	Mairie
VILDE-GUINGALAN	Mairie	12:18	16:18	LA LANDEC	Centre
LA LANDEC	Centre	12:22	16:22	VILDE GUINGALAN	Mairie
ST-MAUDEZ	Mairie	12:25	16:25	TRELIVAN	Mairie
PLELAN	Mairie	12:30	16:30	DINAN	Place Duclos
JUGON-LES-LACS	Eglise	12:35	16:35		Gare Bd S. Veil
					9:45
					14:05

Trajet à réserver jusqu'à 2h avant l'heure de passage prévu à l'arrêt souhaité.

- Trajets avant 9h, réserver la veille avant 17h.
- Trajets le samedi après 12 h et le lundi avant 9h, réserver le samedi avant 12 h.

Renseignements
Site internet :
www.breizhgo.bzh
Tél. 02 99 300 300

Le réseau de transport public 100% Breizhgo

ENTREtenir AU NATUREL

Prendre soin du jardin dès le début du printemps pour ...



Avec l'arrivée des beaux jours, certaines plantes « indésirables » (pissenlit, rumex, plantain, chardon et laiteron) commencent à faire leur apparition dans les rues et les jardins. Si vous ne souhaitez pas les voir se développer, il faut agir dès leur apparition. A l'état de plantules, leurs fines racines s'arrachent très facilement à la main ou à l'aide d'un outil (balai, râteau, binette, ...), sur terre humide. Renouvelée régulièrement, cette opération vous évitera un travail d'arrachage laborieux par la suite, ou l'utilisation de produits désherbants dangereux pour éliminer les racines en profondeur. Si la plante vient à se développer, coupez les fleurs avant qu'elles ne grainent et ne se disséminent.

Après cela, un bon paillage à base d'écorce, de bois déchiqueté, de tonte sèche, de feuilles mortes ... évitera qu'elles ne gagnent les massifs ou le potager.

Et lorsque vous tondez votre pelouse, remontez la hauteur de coupe à 7 cm, cela aura pour effet garanti de limiter le développement de ces adventices. Mais après tout, les plantes sauvages sont-elles si gênantes lorsqu'elles s'installent au pied d'un mur, au bord d'une allée ? Apprenons aussi à les apprécier, elles favorisent la biodiversité.

... Les collectivités donnent l'exemple !

Depuis plusieurs années, l'ensemble des communes et intercommunalités du bassin versant de la Rance aval, travaillent à réduire l'utilisation des pesticides pour l'entretien des espaces verts et voiries.

Aujourd'hui, plus de la moitié se sont engagées à ne plus en utiliser du tout, quand les autres n'en n'utilisent plus que dans les cimetières. Avec l'appui de COEUR Émeraude, élus et agents des services techniques mettent en place de nouvelles techniques pour offrir aux habitants un cadre vie agréable dans le respect de la santé et de l'environnement.

... ne plus utiliser de produits chimiques dangereux

Il est important de rappeler que les pesticides utilisés au jardin, dans les rues, sont dangereux pour la santé humaine et pour l'environnement. On en retrouve encore en quantités importantes dans les sols et dans les rivières qui alimentent nos ressources en eau potable.

C'est pour cela que, depuis le 1er janvier 2017, la réglementation interdit aux magasins de vendre ces produits potentiellement dangereux en libre-service et ne les délivrent qu'après un conseil personnalisé par un vendeur certifié.

Rappelons aussi que, depuis 12 ans, l'arrêté 2 « fossés » de 2005 interdit à tous d'utiliser des pesticides à proximité de l'eau (caniveaux, fossés, cours d'eau, étangs, ...).



Réglementation relative à l'interdiction d'utilisation des produits phytosanitaires pour la protection de l'eau

Ne traitez pas à proximité de l'eau !

Pendant toute l'année, pour tout produit phytosanitaire

Caniveau, avaloir et bouche d'égout



→ Tout traitement est interdit

Fossé avec ou sans eau



→ Tout traitement à moins de 1 mètre des berges est interdit

Cours d'eau, canal, point d'eau



→ Tout traitement à moins de 5 mètres est interdit

L'article L 353-17 du Code Rural prévoit des peines pouvant aller jusqu'à 2 ans d'emprisonnement et 75000 € d'amende

Arrêtés préfectoraux bretons - février 2008 - Arrêté inter-ministériel - 12 septembre 2006 et mayennais - décembre 2007



OFFRIR LE GÎTE POUR LES ANIMAUX UTILES AU JARDIN : HÔTEL À INSECTES

Foin ou paille pour
les **chrysopes**

Les larves se nourrissent de
pucerons, cochenilles, arufs
d'acariens...

Abri à **chrysopes** et
à **coccinelles**

Les larves de coccinelles mangent
les pucerons

Refuge à **perce-oreilles**

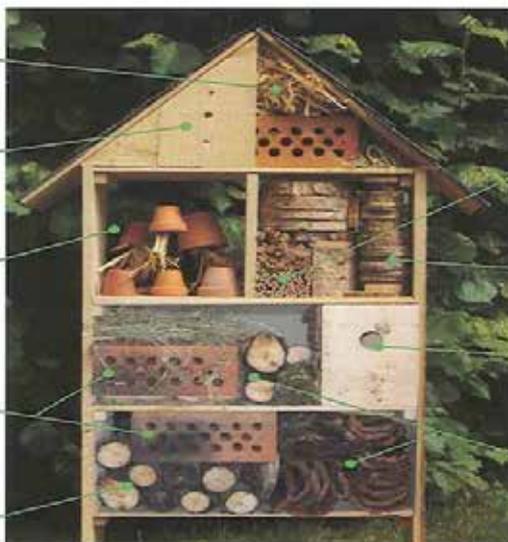
Ils dévorent les pucerons et les psyllas

Briques creuses pour
les **abeilles solitaires**

Elles pollinisent les fleurs des arbres
fruitiers

Branches et vieilles souches
pour les **carabes**

Ils se nourrissent de limaces et taupins



Fagot de tiges creuses
pour les **syrrhes**

Les larves mangent des pucerons

Rondelles empilées
pour les **coccinelles**

Abri pour les **bourdons**

Ils contribuent à la pollinisation

Rondins et écorces
pour les **cloportes**

Ils participent à la décomposition
des matières organiques, au
renouvellement du sol et à son
enrichissement

LUTTE CONTRE LE BRUIT DU VOISINAGE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Le décret N° 88-523 du 5 mai 1988, pris pour l'application de l'article L-1 du Code de la Santé fixe les règles propres à préserver la santé de l'homme contre les bruits de voisinage.

ARRETE

Article 1^{er} : Sont abrogés le titre V et la section 6 du chapitre III du titre II du règlement Sanitaire Départemental définis par arrêté préfectoral du 15 février 1980.

Article 2 : Sur la voie publique et dans les lieux publics ou accessibles au public, sont interdits les bruits gênants par les intensités, et notamment ceux susceptibles de provenir :

1°) des réparations ou réglages de moteur, à l'exception des réparations de courte durée permettant la remise en service d'un véhicule immobilisé par une avarie fortuite en cours de circulation.

2°) des publicités par cris ou par chants.

3°) de l'emploi d'appareils et de dispositifs de diffusion sonore par haut-parleurs, tels que postes récepteurs de radio, magnétophones et électrophones, à moins que ces appareils ne soient utilisés exclusivement avec les écouteurs.

Des dérogations individuelles ou collectives aux dispositions

de l'alinéa 3 du présent article pourront être accordées par les services préfectoraux lors de circonstances particulières telles que manifestations commerciales, fêtes ou réjouissances, ou pour l'exercice de certaines professions. Les demandes motivées devront parvenir revêtues de l'avis du ou des Maires concernés au moins trente jours avant la ou les dates sollicitées.

Article 3 : Toute personne utilisant dans le cadre de ses activités professionnelles, à l'intérieur de locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, des outils ou appareils, de quelque nature qu'ils soient, susceptibles d'occasionner un bruit ou une vibration intense et perturbant le repos ou la tranquillité des voisins, doit interrompre ces travaux entre 20 heures et 7 heures et toute la journée des dimanches et jours fériés sauf en cas d'intervention urgente.

Des dérogations exceptionnelles sur la demande motivée des intéressés pourront être accordées par les services préfectoraux, s'il s'avère nécessaire que les travaux considérés soient effectués en dehors des heures et jours autorisés à l'alinéa précédent.

Article 4 : Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils

ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30.

les samedis de 9h à 12h30 et de 15h à 19h.

les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Article 4bis : Les occupants des locaux d'habitation ou de leurs dépendances doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanant de ces locaux tels que ceux provenant de phonographes, magnétophones, appareils de musique, ou appareils ménagers ainsi que ceux résultant du port de souliers à semelles dures ou de la pratique d'activités ou de jeux non adaptés à ces locaux.

Article 5 : Les propriétaires et possesseurs d'animaux en particulier les chiens, sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage, y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive.

NOS COMMERÇANTS

A Vos Pinceaux!

- Peinture Intérieur
- Décoration
- Ravalement
- Neuf et Rénovation

Brice GOZIOU

22100 Tréllivan 06.46.34.36.34 goziou.brice@outlook.com

SOS

PLOMBIER CHAUFFAGISTE

NEUF & RÉNOVATION
Entretien dépannage chaudières gaz fioul
Ramonage tout conduit

☎ **06 71 02 32 66**

M. MARTIN Damien
22100 TRÉLIVAN TÉL. 02 96 83 52 15

24h/24
7j/7

Mp Destock Bretagne

Vente d'outillage et divers accessoires automobiles à prix attractifs

Tél. 07 86 79 34 09
mp-destock-bretagne@orange.fr

Mp-Destock-Bretagne

THERMIE PAC

SAV POMPES A CHALEUR

- AEROTHERMIE
- GEOTHERMIE
- CLIMATISATION
- PAC PISCINE

MISE EN SERVICE - ENTRETIEN - DEPANNAGE

anthonymoring.thermiepac.fr
Dinan - Saint Malo - Dol

06 16 42 38 42
www.thermiepac.fr

Magali Coiffure à Domicile

02 96 39 23 86
06 08 04 98 97

Tréllivan

DINAN TAXI

VOUS CHANGE LA VIE!

06 62 65 34 66

- Transports médicaux conventionnés
- Déplacements professionnels
- Itinéraires touristiques

Estimez votre course taxi en ligne sur www.dinantaxi.fr

BOULANGERIE PÂTISSERIE

Damelincourt

12 rue du Centre - 22100 TRÉLIVAN
Tél. 02 96 85 94 20

Horaires d'ouverture

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi
de 7h00 à 13h00
et de 15h30 à 19h30

Samedi
de 7h30 à 13h00
et de 16h30 à 19h30

Dimanche
de 7h30 à 13h00

Fermé le mercredi

L'ATELIER D'INGRID

CARTE DE FIDELITE

SALON DE COIFFURE MIXTE

Le lundi de 14h à 19h
Du mardi au jeudi : 9h-12h 14h-19h
Le vendredi de 8h30 à 19h
Le samedi de 8h30 à 17h

02 96 39 17 24

Place du 19 mars 1962 - 22100 TRÉLIVAN

SEMOD

Service Entretien
Motoculture
Outillage à Domicile

Tondeuses • Autoportées
Débroussaillieuses • Tronçonneuses
Motoculteurs • Tailles Haies ...
(entretien toutes marques*)

* Sous réserve de disponibilité des pièces

Christian est à votre service
06 42 90 07 64
dans un rayon de 30 km autour de Dinan



N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

EN CAS DE MALAISE, APPELEZ LE 15

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr + #canicule

INFORMATION – PRÉVISION CANICULE ÉTÉ 2021



Madame, Monsieur,

Suite à la canicule de 2003, le gouvernement demande chaque année aux élus de recenser toutes les personnes pouvant nécessiter une assistance des services médico-sociaux ou sanitaires en cas de périodes climatiques intenses et notamment caniculaires. Je vous invite à me faire savoir à l'aide du questionnaire joint, si vous-même ou un de vos proches êtes concerné par ce risque. Cet imprimé complété est à remettre à l'accueil de la Mairie

Le Maire, **Suzanne LEBRETON**

Papillon à découper et à retourner à la Mairie

PERSONNE A RECENSER :

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : NOMBRE DE PERSONNES AU FOYER :

ADRESSE :

PERSONNE DEMANDANT LE RECENSEMENT :

LA PERSONNE ELLE-MÊME :

UN PARENT : NOM - PRENOM et LIEN DE PARENTE :

UN PROFESSIONNEL : NOM - PRENOM - QUALITE :

RAISONS MOTIVANT LE RECENSEMENT :



BIBLIOTHÈQUE

Les bénévoles de la bibliothèque proposent aux personnes handicapées dans leurs déplacements et habitant Le Bourg, de leur apporter à domicile livres et revues. Prendre contact aux jours et heures d'ouverture. **Tél : 02.96.85.97.36**

Horaires :

mercredi 10h00 -12h00 ; 15h00 -17h00

jeudi : 16h30 -18h30

samedi : 10h00 -12h00

Horaires pendant les vacances scolaires :

mercredi et samedi : 10h00 -12h00.

Les élèves de l'école Jean FERRAT y sont accueillis le lundi après-midi.

Le mardi de 9h30 à 12h00 : Cours d'informatique (sur inscription).

En raison de la crise sanitaire, les horaires sont modifiés :

mercredi : 10h - 12h et 15h - 17h

samedi : 10h -1 2h

MAIRIE

Tél : 02.96.39.16.31 – Fax : 02.96.85.90.38

mairie-trelivan@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Du lundi au mercredi : 8h30-12h00 / 13h30-17h30

Jeudi : 8h30-12h00 /

Après-midi : fermeture au public

Vendredi : 8h30-12h00 / 13h30-16h30

Le samedi matin : 10h00-12h00

PERMAMENCES DU MAIRE

Sur rendez-vous :

- le mardi après-midi

- le samedi matin, les semaines paires.

PERMANENCES DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS sur rendez-vous (prendre contact avec le secrétariat)

I PASCAL GODET :

Administration générale, Finances, Economie, Remplacement du Maire, Conseiller communautaire, Salle Clément Ader.

I MARIE CLAIRE BOTREL :

Culture, Animation communale, Jeunesse, Accueil de loisirs sans hébergement, Bibliothèque et foyer culturel.

I DOMINIQUE LUCAS :

Voirie, Bâtiments communaux, Espaces publics, Environnement, Sport et ses équipements.

I ANNIE RAULT :

Affaires scolaires, Affaires sociales, Petite enfance, Bâtiments scolaires.

I JEAN-CLAUDE GUILLEMOT :

Urbanisme, Chemins, Salle Hélène Boucher.

I GUY LE PROVOST :

Information, Communication.

I DIDIER YVART :

Transition, Citoyenneté.